

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 251

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

À la fin de l'alinéa 9, substituer aux mots :

« répondre rapidement aux enjeux majeurs de nos sociétés tant en matière sanitaire que climatique, énergétique ou numérique. »

les mots :

« surmonter efficacement les problèmes rencontrés par nos sociétés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le rôle premier de la recherche n'est pas d'apporter des solutions toutes faites au décideur politique mais tout simplement d'acquérir et diffuser les connaissances dans toutes sortes de domaines. Charge à ceux qui gouvernent d'en apprécier le contenu et de s'en inspirer pour prendre des décisions. En ce sens, la recherche et ses conclusions ne sont qu'un outil, une aide dont dispose le pouvoir politique.

Par ailleurs, on ne peut limiter les enjeux majeurs de nos sociétés aux questions sanitaires, climatiques, énergétiques et numériques. Celles-ci ont leur importance mais on ne saurait négliger toute une série d'autres défis tout aussi important, ne serait-ce qu'en matière d'éducation et d'enseignement puisque c'est ici le sujet.